



Rééquilibrage
Sensoriel
Émotionnel
Moteur

Code déontologique de la pratique RSEM®

Tout(e) praticien(ne) certifié(e) par l'Ecole de Rééquilibrage Sensoriel Emotionnel et Moteur® a effectué à minima 10 sessions de 3 jours de formation sur 2 années pour accéder à la pratique du Rééquilibrage Sensoriel Emotionnel et Moteur. Il (elle) a d'autre part adhéré au contrat de formation dont les modalités prévoient des travaux personnels.

Il (elle) a travaillé sur ses propres réflexes et sait mettre en évidence au moyen de tests physiques une rémanence des réflexes primitifs persistants chez les enfants en difficultés scolaires et/ou comportementales. Il (elle) est formé au processus de transformation des réflexes primitifs. Il (elle) continue à se perfectionner lors de journées d'approfondissement post-certification.

Ce code vise à donner un **cadre déontologique** à la pratique de la méthode RSEM®. Il est une garantie d'éthique et d'expertise autant pour les praticiens que pour les parents, qui peuvent s'y référer. C'est pourquoi il sera accessible aux clients éventuels sur le site www.marie-claude-maisonneuve.com et devra être affiché au cabinet du (de la) praticien(ne).

Le (la) praticien (ne) en Rééquilibrage Sensoriel Emotionnel et Moteur® :

- S'engage à afficher d'autre part dans son cabinet son **certificat de formation**.
- S'engage formellement à **respecter les étapes** du processus thérapeutique de la méthode.
 - Son objectif principal est d'accompagner l'**enfant** dans le processus de son développement sensoriel et moteur. A cet effet, il guide les parents de l'enfant dans cet accompagnement.
 - Respecte le **secret professionnel**. Son devoir de discrétion et de confidentialité est absolu à l'égard de tous ses clients.
 - Accompagne avec la **même conscience** tout enfant lui étant confié.
 - Ne pose pas de diagnostic et considère les symptômes dont souffre l'enfant dans la **globalité** de son développement sensoriel, émotionnel et moteur.
 - Recommande la **complémentarité** d'autres approches qui considèrent la personne dans sa globalité à chaque fois que cela lui apparaît nécessaire ou souhaitable pour l'enfant.
 - **Respecte** les aides éducatives et médicales dont bénéficie l'enfant.
 - **Ne s'oppose à aucun** traitement médical.
 - Exerce sa profession avec **humanité, honneur et intégrité**

Ecole de Rééquilibrage Sensoriel Emotionnel et Moteur®